

**COMITE DU SIVOM VAL DE BANQUIERE
EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 8 JUILLET 2021**

I – ADMINISTRATION GENERALE

1. Adhésion de la commune de Bonson

Ouï l'exposé de Monsieur CARLIN Jean-Jacques, et après en avoir délibéré, le Comité décide à l'unanimité :

- **De valider ce transfert de compétences qui prendra effet dès l'entrée en vigueur de la présente délibération.**
- **D'autoriser Monsieur le Président à signer avec Monsieur le Maire de Bonson la Convention financière dont le modèle est annexé.**

2. Adhésion de la commune de Drap

Ouï l'exposé de Monsieur CARLIN Jean-Jacques, et après en avoir délibéré, le Comité décide à l'unanimité :

- **De se prononcer favorablement sur le principe de l'adhésion au SIVOM Val de Banquière de la Commune de Drap.**

3. La Trinité : reprise de la compétence animation/enfance

Ouï l'exposé de Monsieur CARLIN, après en avoir délibéré et sous les deux réserves qui ont été explicitées, le Comité décide à l'unanimité :

- **de valider le principe de la reprise de la compétence animation périscolaire et extrascolaire par la Commune de la Trinité ;**
- **d'autoriser M. le Président à notifier la présente décision à toutes les communes membres du SIVOM Val de Banquière ;**
- **d'autoriser M. le Président à composer avec M. le Maire de la Trinité une commission d'évaluation de transfert de charges, dont les travaux seront soumis à notre assemblée avant la fin de l'année.**

4. Rapport d'activités 2020

Celui-ci est fait en vertu de l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales qui stipule que le Président de l'Etablissement Public de coopération intercommunale adresse chaque année, au maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de la collectivité.

Le rapport d'activités 2020 sera adressé aux Maires dans les jours qui viennent.

A titre d'information un exemplaire consultable au moyen du lien ci-après, (<https://bit.ly/3h4gV3c>) a été transmis avec la convocation. Il détaille de manière exhaustive, l'ensemble des actions réalisées, pour chaque compétence statutaire.

En ce qui concerne le compte administratif 2019, celui-ci a déjà été présenté lors de la séance du budget primitif 2020, il a été intégré dans le rapport d'activité sus visé.

II – TRAVAUX/MARCHES

1. Réhabilitation de la Maison Novak (La Roquette sur Var) : délégation de maîtrise d'ouvrage

Où l'exposé de Monsieur REVERTE Georges, et après en avoir délibéré le Comité décide à l'unanimité :

- **d'accepter le principe de cette délégation de maîtrise d'ouvrage, de valider le montant de l'enveloppe budgétaire affectée à l'opération à 96 000 € TTC**
- **d'autoriser Monsieur le Président à signer avec Madame le Maire de la Roquette-sur-Var, une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage reprenant ce montant et selon le modèle annexé.**

2. Construction d'une salle polyvalente (La Roquette sur Var) : délégation de maîtrise d'ouvrage

Où l'exposé de Monsieur REVERTE Georges, et après en avoir délibéré le Comité décide à l'unanimité :

- **D'accepter le principe de cette délégation de maîtrise d'ouvrage de valider le montant de l'enveloppe budgétaire affectée à l'opération à 1 800 000 € TTC,**
- **D'autoriser Monsieur le Président à signer avec Madame le Maire de la Roquette-sur-Var, une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage reprenant ce montant et selon le modèle annexé.**

3. Fournitures scolaires et administratives : constitution d'un groupement de commandes

Où l'exposé de Monsieur REVERTE Georges, et après en avoir délibéré le Comité décide à l'unanimité :

- **De valider le principe de la constitution de ce groupement de commandes**
- **D'autoriser Monsieur le Président à signer la convention constitutive de groupement de commandes entre le SIVOM Val de Banquière, le SIVOM de l'Abadie et toutes les Communes membres du SIVOM Val de Banquière qui le souhaiteront, selon le modèle annexé.**

4. Création jardin d'enfants à St Martin du Var : délégation de maîtrise d'ouvrage

Où l'exposé de Monsieur REVERTE Georges, et après en avoir délibéré le Comité décide à l'unanimité :

- **d'accepter le principe de cette délégation de maîtrise d'ouvrage, de valider le montant de l'enveloppe budgétaire affectée à l'opération à 420 000€ TTC**
- **d'autoriser Monsieur le Président à signer avec Monsieur le Maire de Saint-Martin-du-Var, une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage reprenant ce montant et selon le modèle annexé**

5. Construction salle polyvalente à St Martin du Var : délégation maîtrise d'ouvrage

Où l'exposé de Monsieur REVERTE Georges, et après en avoir délibéré le Comité décide à l'unanimité :

- **d'accepter le principe de cette délégation de maîtrise d'ouvrage, de valider le montant de l'enveloppe budgétaire affectée à l'opération à 2 400 000€ TTC**
- **d'autoriser Monsieur le Président à signer avec Monsieur le Maire de Saint-Martin-du-Var, une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage reprenant ce montant et selon le modèle annexé.**

III – FINANCES

1. Mise en place du règlement par carte bancaire au niveau des régies du SIVOM

Où l'exposé de Madame Sylvine MENCIO, et après en avoir délibéré le Comité décide à l'unanimité :

- **D'autoriser Monsieur le Président à modifier les actes constitutifs des régies de recettes du SIVOM Val de Banquière, en proposant la mise en place du paiement par Carte bancaire.**

Ouï l'exposé de Madame Sylvine MENCIO, et après en avoir délibéré le Comité décide à l'unanimité :

- **De valider ces montants**
- **D'autoriser les versements selon les tableaux joints**

3. La Trinité : convention financière

Ouï l'exposé de Madame Sylvine MENCIO, et après en avoir délibéré le Comité décide à l'unanimité :

- **D'autoriser Monsieur le Président à signer avec Monsieur le Maire de la Trinité, la Convention financière et ses 4 annexes, selon le modèle joint.**

4. DM 1

Ouï l'exposé de Madame Sylvine MENCIO, et après en avoir délibéré le Comité décide à l'unanimité :

- **De valider les différents éléments de la décision modificative N°1 selon les descriptions ci-dessous.**

Désignation	Ouverture de crédits	Subventions	Emprunt	Participation / Affectation
Construction d'une salle polyvalente à la Roquette-sur-Var (458.....)	1 800 000€	0€	710 000€	1 090 000€

Désignation	Ouverture de crédits	Subventions	Emprunt	Participation / Affectation
Création d'un jardin d'enfants à Saint-Martin-du-Var (458.....)	420 000€	0€	119 000€	301 000€

Désignation	Ouverture de crédits	Subventions	Emprunt	Participation / Affectation
Construction d'une salle polyvalente à Saint-Martin-du-Var (458.....)	2 400 000€	0€	980 000€	1 420 000€

Désignation	Coût global	Rajout de crédits	Subventions	Emprunt	Participation / Affectation
Réhabilitation de la maison Novak à la Roquette-sur-Var (458 11 283)	96 000€	86 000€	0€	33 200€	52 800€

Désignation	Coût global	Rajout de crédits	Subventions	Emprunt	Participation / Affectation
Construction d'un complexe sportif à Aspremont (458 1253)	1 666 524€	21 878€	0€	0€	21 878€

IV – RESSOURCES HUMAINES

1. Pôle animation du territoire : rémunération des vacataires

Ouï l'exposé de Madame Sylvine MENCIO, et après en avoir délibéré le Comité décide à l'unanimité :
 - de spécifier, à compter des contrats débutant au 1^{er} septembre 2021, que ces vacances seront rétribuées sur la base d'un montant et non plus d'un indice relevant des grilles indiciaires de la fonction publique territoriale, comme suit :

VACATAIRES HORAIRES

INTITULE	REMUNERATION
Animateur sans formation correspondant à la mission	10.25 €*
Animateur en cours de formation ou diplômé en correspondance avec la mission demandée avec pas ou peu d'expérience	11.25 €*
Animateur disposant de compétences correspondant à la mission demandée et reconnues par une formation et/ou une expérience	12.25 €*
Intervenant disposant d'une expertise sanctionnée par une formation/diplôme et/ou par une reconnaissance dans son milieu d'intervention (ancienneté-renommée)	16 €

*Pour ces trois catégories, les montants feront l'objet d'une réévaluation en fonction de l'évolution du SMIC.

VACATAIRES AU FORFAIT JOUR

INTITULE	REMUNERATION
Non diplômé	65 €
En cours de formation	70 €
Diplômé	75 €
Animateur séjour (diplôme obligatoire)	85 €
Directeur adjoint ACM	85 €
Directeur ACM	95 €
Directeur séjour	105 €

V – POLE ANIMATION DU TERRITOIRE

1. Validation des règlements intérieurs du secteur enfance (Aspremont, Bonson, Castagniers, Falicon, La Roquette sur Var, La Trinité, Saint André de la Roche, Saint Blaise)

Ouï l'exposé de Monsieur CARLIN Jean-Jacques, et après en avoir délibéré le Comité décide à l'unanimité :

- De valider l'ensemble des règlements intérieurs susmentionnés selon les modèles annexés.

2. Validation des règlements intérieurs du secteur jeunesse (Colomars, Falicon, Levens, La Trinité, Saint André de la Roche, Saint Blaise)

Oùï l'exposé de Monsieur CARLIN Jean-Jacques, et après en avoir délibéré le Comité décide à l'unanimité :

- **De valider l'ensemble des règlements intérieurs susmentionnés selon les modèles annexés.**

3. Validation des règlements intérieurs des activités sportives

Oùï l'exposé de Monsieur CARLIN Jean-Jacques, et après en avoir délibéré le Comité décide à l'unanimité :

- **De valider l'ensemble des règlements intérieurs susmentionnés selon les modèles annexés.**

4. Fixation des tarifications du secteur enfance (Aspremont, Bonson, Castagniers, Falicon, La Roquette sur Var, La Trinité, Saint André de la Roche, Saint Blaise)

Oùï l'exposé de Monsieur CARLIN Jean-Jacques, et après en avoir délibéré le Comité décide à l'unanimité :

- **d'établir les tarifications des Accueils Collectifs de Mineurs selon les documents annexés.**

5. Fixation des tarifications pour le secteur jeunesse (Colomars, Falicon, Levens, La Trinité, Saint André de la Roche, Saint Blaise)

Oùï l'exposé de Monsieur CARLIN Jean-Jacques, et après en avoir délibéré le Comité décide à l'unanimité :

- **d'établir les tarifications des Maisons des jeunes selon les documents annexés.**

6. Fixation des tarifications des activités sportives

Oùï l'exposé de Monsieur CARLIN Jean-Jacques, et après en avoir délibéré le Comité décide à l'unanimité :

- **de fixer les tarifications des Activités physiques et sportives selon les documents annexés.**

7. Fixation des tarifications des séjours et mini-camps

Oùï l'exposé de Monsieur CARLIN Jean-Jacques, et après en avoir délibéré le Comité décide à l'unanimité :

- **de fixer les tarifications des mini camps et séjours selon les documents annexés**

LE PRESIDENT,

J.J.CARLIN